



Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public
Enseignement Technique
Enseignement Supérieur et Recherche
Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire

INFORMATION CFDT

COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 2 JUIN 2016

SERVICES D'ECONOMIE AGRICOLE

Mi-avril, a enfin été publié un plan d'accompagnement des services d'économie agricole des DDT(M). Malheureusement ce plan louable, quoique tardif, n'est qu'un pansement qui ne règlera pas les problèmes de fond auxquels le ministère ne veut pas s'attaquer.

De plus, il n'a pas été diffusé à la hauteur de l'ambition qu'il se donne puisque tous les directeurs n'ont pas été destinataires. Pire encore : aucun SG des DDT, pourtant largement impliqués dans ce plan, n'était dans la liste de diffusion initiale.

Aussi, à ce jour, rien ne s'est véritablement amélioré pour les agents travaillant dans ces services.

Lors du dernier CTM, vous avez indiqué que la situation des SEA était liée à un problème conjoncturel... Nous disons au contraire qu'il existe un problème structurel grave d'articulation entre les différents acteurs : administration centrale, services déconcentrés, autorités de gestion, ASP et FAM.

Nous constatons que le « forum SEA » constitue un exutoire indispensable face à une situation insupportable. La lecture des échanges est un bon révélateur de l'étendue des problèmes et confirme largement leur caractère structurel.

De la même façon, si les assouplissements consentis pour la gestion des contractuels en SEA étaient indispensables, il est cependant essentiel de montrer aux agents qui souffrent, qu'un travail de fond est engagé pour se sortir de ce « foutoir » et qu'au bout du tunnel dans lequel ils se trouvent, il y a de la lumière !

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Face à cette situation, nous proposons :

- un **audit externe approfondi** des fonctionnements des services en intra-services, en inter-services incluant l'ASP et FAM.
- la constitution d'un **réseau d'expertise** - au sens de la circulaire « parcours professionnel » - composé d'agents expérimentés spécialistes en économie et politique agricole.
- une **réflexion approfondie GRH-GEPEC** afin de mieux gérer nos compétences internes et de rendre plus attractif, pour des agents expérimentés, les postes en administration centrale.

La Secrétaire générale reconnaît que la diffusion du plan n'a pas été optimale dans un premier temps. C'est un loupé qui a été corrigé depuis.

Elle estime qu'un audit peut être une démarche intéressante pour éviter que la situation actuelle ne se reproduise dans l'avenir. Sans l'exclure, elle estime que ce n'est pas le moment, en période de crise.

A notre grand regret, les 2 autres propositions, sans être exclues, n'ont pas été retenues à ce stade. Nous pensons pourtant qu'elles sont indispensables pour éviter de reproduire la situation actuelle, nous continuerons à les porter... si nécessaire auprès du ministre.

Il a été décidé en séance de saisir le CHSCTM sur la situation de dégradation des conditions de travail et des risques psycho-sociaux pour les agents en SEA.

La CFDT n'y est pas opposée, bien au contraire. Elle estime cependant que cela ne règlera pas les problèmes structurels profonds, à l'origine des conditions de travail insupportables que vivent les agents des SEA depuis plus de 2 ans.

REFORME TERRITORIALE

La CFDT a rappelé les effets négatifs de cette réforme, notamment : - les temps de déplacement qui explosent avec l'allongement des journées et la fatigue induite inévitablement - les frustrations des agents qui se sentent déclassés et qui ont tendance à se refermer sur eux-mêmes - la complexification des missions non prises en compte, a minima, par une révision du classement des postes - le manque de moyens supports pour absorber le surcroît de travail lié à la mise en place de la nouvelle organisation - des moyens informatiques qui ne sont pas à la hauteur des besoins !

S'agissant du volet informatique, l'administration convient que la mise en adéquation des moyens informatiques n'est pas à la hauteur des besoins. Par ailleurs, une solution de visioconférence poste à poste (webcam sur ordinateur) a été expérimentée en région Bourgogne Franche Comté avec des résultats probants. L'administration reconnaît que le généralisation de ce dispositif prend du temps.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

En lien avec la réforme des régions et leur nouvelle organisation, la CFDT reste inquiète quant à la dégradation des moyens des délégations régionales à la Formation continue.

La CFDT demande un état des lieux consolidé et nominatif des DR FORMCO, faisant apparaître les effectifs avant et après la réforme dans ces services.

La Secrétaire générale indique que les effectifs avant fusion étaient de 34,5 ETPT. Après fusion, ils sont réduits de 3,5 ETPT, soit 31ETPT actuellement.

Cette diminution s'est concentrée sur les « petites » régions fusionnées, les très grandes régions ont été très peu touchées par cette baisse.

Cette mission est bien identifiée comme stratégique par le MAAF. La secrétaire générale sera attentive au maintien des effectifs sur cette mission.

CONTRACTUELS

La CFDT rappelle que le ministre a procédé à 1600 dépréciations sous son mandat et que ce bilan est à saluer. Cependant, pour les secteurs CFA/CFPPA et l'enseignement supérieur, le plan Sauvadet n'a pas atteint les objectifs attendus.

En outre, lors de notre dernière rencontre bilatérale avec le ministre, la CFDT a indiqué qu'il existait des agents « oubliés » par ce dispositif. En effet, compte tenu des dispositions statutaires de reprise d'ancienneté, la titularisation ne présente pas d'intérêt pour les agents contractuels âgés de 50 ans et plus.

En effet, ces derniers choisissent logiquement de rester contractuels car, en cas de titularisation, ils sont reclassés en bas de grille et subissent de ce fait une perte de rémunération avec des conséquences très significatives pour leur retraite.

Mais lorsqu'ils font le choix de rester contractuels, le SRH ne revalorise plus les contrats au motif qu'ils atteignent un « échelon terminal » d'une grille indiciaire qui n'existe pas, et tout cela sans aucune prime.

Le ministre a partagé ce constat et a confié ce dossier à son cabinet afin de régler cette situation.

Or, le projet de note présenté en CTM est proprement inadmissible et, manifestement, la position du ministre n'a pas été suivie !

La rédaction proposée par l'administration, à savoir, « ...la rémunération peut ne pas évoluer, si elle est significativement supérieure à la rémunération habituelle pratiquée pour le type de poste occupé » est la porte ouverte à l'arbitraire... **La réévaluation des contrats resterait le fait du prince.**

Comme la secrétaire générale l'avait suggéré lors du dernier CTM, la CFDT, l'ADT et l'UNSA ont fait des propositions sur la fiche rémunération. Si certains éléments ont été retenus, il n'a pas été tenu compte des modifications apportées au paragraphe «détermination et réévaluation de la rémunération ».

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

Après un vif débat, la secrétaire générale accepte d'amender le texte proposé par l'administration et prend en compte la demande formulée par la CFDT, l'ADT et l'UNSA.

Dès lors, la revalorisation des contrats ne pourra plus être bloquée au motif qu'ils atteignent un « échelon terminal fictif ».

La version définitive de la note de service sera présentée au CTM du 7 juillet.

En outre, les conditions d'emploi des contractuels sur budget de l'enseignement seront précisées lors de groupes de travail CTEA pour ceux de l'enseignement technique et en groupe de travail CNESERAAV pour ceux de l'enseignement supérieur.

POURSUITE DU PLAN DE DEPRECARISATION

Suite à la publication de la loi "déontologie", la CFDT souhaite connaître l'ampleur et le calendrier prévisionnel de la déprécarisation au MAAF de 2016 à 2018,.

Le SRH indique que les décrets d'applications ne sortiront pas avant septembre-octobre. Les textes propres au MAAF seront préparés en parallèle et un groupe de travail CTM est prévu cet automne.

Pour la secrétaire générale, le volontarisme du MAAF en matière de déprécarisation ne faiblira pas et des concours professionnalisés seront organisés en 2017 avec une volumétrie tenant compte de 2016.

TEMPS DE TRAVAIL EN ABATTOIRS DE VOLAILLES

Un projet de NS a été présenté par l'administration remettant en cause le régime horaire des agents travaillant en abattoirs de volailles.

Pour la CFDT ce projet de note de service ne s'inscrit pas dans la logique du Ministre qui déploie des effectifs en abattoirs de volailles (*Instruction technique SDSSA 2015-17 du 08/01/15*) de manière à renforcer les contrôles.

De plus, la CFDT est attachée à l'égalité de traitement, et les conditions requises pour la dérogation au régime horaire concernent tous les agents travaillant en abattoirs.

Suite à la position de l'ensemble des organisations syndicales la secrétaire générale est revenue sur la proposition initiale et ainsi les agents travaillant en abattoirs de volailles bénéficieront du régime horaire dérogatoire à savoir 1467 heures s'ils effectuent 50% de leur quotité de travail en abattoir de plus de 5000 tonnes.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

COMMISSION PARLEMENTAIRE ABATTOIRS

Une question est posée à propos des visites et des auditions organisées par la Commission parlementaire d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie.

M. Dehaumont explique que ni la DGAL ni d'ailleurs le ministère n'ont la main sur le choix des abattoirs visités, pas plus que sur la liste des auditionnés. Cette audition a été selon lui l'occasion de rappeler le fonctionnement de nos structures, et de mettre en valeur le souci d'efficacité qui nous anime tous.

M. Dehaumont mentionne qu'il est possible que cette Commission puisse déborder du domaine de la boucherie pour s'intéresser aux abattoirs de volailles. La CFDT demandera à être auditionnée.

IFCE

Lors du CTM du 18 février 2016, vous avez déclaré être favorable à l'instauration d'un comité de suivi des agents IFCE et que ce point devait être vu avec le DG de l'IFCE.

Or, ce comité de suivi n'a toujours pas été mis en œuvre.

La CFDT a également rencontré les IGAPS en charge du dossier IFCE qui eux-mêmes, favorables à ce comité de suivi, attendaient des instructions claires.

Il s'agit en effet de donner toutes leur chance aux agents d'obtenir une requalification ou d'autre accompagnement, tout en respectant les CAP ;

Ne voyant rien venir, la CFDT a écrit au ministre et à son cabinet pour solliciter la mise en œuvre rapide de ce comité de suivi, mais également l'examen des mesures d'accompagnement prises en faveur des personnels suite aux projets de cession de sites (9 sites concernés).

Elle a également saisi le ministre sur la prime de restructuration qui, selon les informations qui nous ont été communiquées, serait conditionnée par le ministère du budget à une réduction encore accrue du plafond d'emploi.

A ce jour, nous n'avons aucune information sur ce sujet et ce n'est pas de cette façon que nous concevons un dialogue social constructif.

La Secrétaire générale était d'accord pour créer un groupe de suivi des agents en concertation avec le directeur de l'IFCE, mais hors présence des syndicats. Ces derniers peuvent demander un groupe de travail interne à l'IFCE et si à l'occasion de groupe de travail, le directeur de l'IFCE souhaite inviter les IGAPS et/ou des représentants du SRH du MAAF pour faire le lien, la secrétaire générale y sera favorable.

Sur la prime de restructuration, les discussions sont en cours entre le MAAF et la DGAFP. La secrétaire générale considère que cette revendication est légitime ; 68 agents pourraient être concernés.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org